

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 12 Octobre 2009 – 19h00
à Saint André Farivillers

Le lundi 12 Octobre 2009 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Saint André Farivillers, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil les Eaux) ; J. COTEL, J. CAUWEL, JL. MIONNET, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY (Breteuil) ; S. REDE (Esquennoy) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; G. LEVOIR (Maisoncelle-Tuileries) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; A. DEVAUX, P. ALLARD (Oroër) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN, E. COPPE (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil-Caply).

Délégués Suppléants : J. GALLOPIN (Bonvillers) ; C. DUCATEL (Breteuil) ; G. HERPIN (Campremy) ; D. MOUTIER (Tartigny).

Portant le nombre de votants à 40 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

L. TRIBOUT, E. OPDEBEEK (Beauvoir) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; R. GERARD, JM MAILLARD (Mory-Monterux) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. AUBRY (Reuil sur Brèche) ; P. TRAEN (Villers-Vicomte).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; C. DEBRUYNE, F. DELAVAQUERIE, X. BONDOIS (Bonneuil les Eaux) ; PROST (Noirémont) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; V. BODERAU (Rouvroy les Merles) ; Mme GUIGOT (Thieux).

Ordre du Jour

1 – Contrat de Développement Territorial avec le Conseil Général

- Signature avenant programmation 2006-2008

2 – Pays du Grand Beauvaisis

- Financement de l'Association
- Programmation FRAPP 2009 - 2011

3 – Contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) / Relais Assistantes Maternelles (RAM)

- Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
- Signature d'une convention avec le Centre Social de Breteuil pour le financement du RAM

4 – Transport A la Demande (TAD)

- Etat d'avancement du projet
- Avenant à la convention de délégation de compétence avec le Conseil Général
- Fixation des tarifs

5 – Piscine

- Transport des scolaires – Demande de subvention auprès du Conseil Général
- Convention avec l'Association sportive du collège Compère Morel

6 – Chaufferie Bois

- Vente d'une parcelle à Breteuil à l'euro symbolique

7 – Développement Durable

- Ateliers de la Bergerette / Espace Infos Energie : financement d'un véhicule pédagogique
- Semaines Régionales de l'Environnement
- Commande groupée papier recyclé

8 – Musée Archéologique

- Etat d'avancement du projet
- Recrutement d'une médiatrice archéologique

9 – Compétence "Cotisations SDIS"

- 10 – Déchets Ménagers :** Marché déchetteries
- Compte-rendu de la commission environnement du 30-9-09
- Marchés Déchèteries

11 - Questions diverses : CSDU ; Autres questions diverses

I – Désignation d'un secrétaire de séance

II – Adoption du procès-verbal de la séance précédente (29/06/2009)

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 29/06/2009.

Préambule

Monsieur VASSELLE constatant le nombre important de personnes présentes (titulaires, suppléants et conseillers de différentes communes) souhaite rappeler les règles de fonctionnement adoptées depuis les élections de 2008.

Un exposé détaillé des questions avec le cas échéant des pièces jointes, est transmis avec la convocation, ceci afin de ne pas allonger outre mesure les séances de conseil. De ce fait, sont mises en débat les questions appelant délibération, les points d'information nécessitant des informations complémentaires pouvant bien évidemment faire l'objet de questions au cours de la séance.

8.2 – Musée – Recrutement d'une médiatrice archéologique

M. Vasselie demande à Mme Monteil de présenter Mme Véronique Boureux afin de lui permettre de rejoindre plus rapidement son foyer.

Mme Boureux indique qu'elle a un DESS en archéologie et qu'elle a travaillé pendant 2 ans sur un poste similaire au Musée de Macon.

Après une rapide prise de connaissance des outils d'animation existants, elle a immédiatement pu reprendre la suite d'Eugénie Legay et a commencé des animations au collège de Bresles et, dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement pour 4 classes du territoire.

Mme Monteil précise en dernier lieu qu'elle est attachée au secteur et qu'elle n'habite pas très loin (Le Gallet).

M. Vasselie remercie Mme Boureux et reprend l'ordre du jour.

1 – Contrat de Développement Territorial (CDT) avec le Conseil Général de l'Oise

Faisant référence à l'exposé des questions, M. Vasselie précise qu'il s'agit d'une formalité administrative suite à un entretien avec M. Vantomme en Avril dernier et indique que le tableau annexé à l'avenant de la convention sera joint au compte-rendu.

M. Verschae précise que les dossiers « reportés » pourront le cas échéant être présentés dans la nouvelle programmation triennale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Pays

2.1 – Financement de l'Association

Il est bien précisé que cette modification n'a pas d'incidence budgétaire.

Reconnu officiellement par arrêté préfectoral le 9 novembre 2006, le Pays du Grand Beauvaisis s'est structuré sous forme associative, après avoir été piloté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en sa qualité de chef de file.

Par délibération en date du 13 février 2009, puis du 18 Mai 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'Association du Pays du Grand Beauvaisis (APGB), en a approuvé les statuts et a nommé 3 membres titulaires pour le représenter au sein de l'APGB.

Le personnel actuel (Céline Pavis, Animatrice Pays embauchée par la CAB, Grégory Lefèbvre, Conseiller Mobilité embauché par la Cté de Communes de la Picardie Verte) sera transféré, sous contrat de droit privé, à l'APGB.

Les cotisations annuelles seront versées chaque année au moins de janvier.

Pour l'année 2009, une cotisation de 3 mois est demandée, soit 3 773,98 €.

Pas d'incidence budgétaire pour la CCVBN, ces dépenses étant auparavant prévues dans le cadre des conventions avec la CAB d'une part et la CCPV d'autre part.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 3 773,98 € à l'APGB.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du CGO pour le transport des scolaires vers la piscine.

Le taux de subvention est de 50%, appliqué soit sur le coût réel, soit sur le terme kilométrique forfaitaire fixé chaque année par le CGO (pour mémoire : 1,14 € pour l'année scolaire 2006-2007).

Par ailleurs, MM. Vasselle et Mionnet précisent qu'une démarche est engagée vis-à-vis du Conseil Général quant au soutien financier du Département sur l'utilisation du bassin par les scolaires.

En effet, selon une délibération prise par le Conseil Général, seules les piscines gérées en régie par les collectivités peuvent bénéficier d'une aide au fonctionnement.

6 – Chaufferie bois

Rappel : la commune de Breteuil assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de la chaufferie bois à proximité du centre aquatique et du collège.

Pour l'implantation de l'équipement, 3 parcelles, propriété de la CCVBN (cédées à l'euro symbolique par le SIVOM en 2005) doivent être cédées à la commune.

Contenance : 1 135 m². Estimation des Domaines : 11 350 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (40 pour, 1 contre)

- **DECIDE**, au regard de l'intérêt général du projet, de vendre lesdites parcelles moyennant l'euro symbolique.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant (acte notarié ou acte en la forme administrative).

7 – Développement durable

7.1 – Véhicule pour Espace Info Energie (Ateliers de la Bergerette)

Les Ateliers de la Bergerette et leur Espace Info Energie souhaitent poursuivre leur engagement dans la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'environnement en acquérant et en équipant un véhicule démonstratif autour des thématiques des énergies, de l'habitat et des déchets.

Les Ateliers de la Bergerette sollicitent une subvention d'un montant de 1 000 € (coût global du projet : 57 800 €).

M. Vasselle, considérant que la CCVBN et la CCPV sont sollicitées à hauteur de 1 000 € et la Cté d'Agglomération de Beauvais, qui dispose de moyens financiers plus conséquents pour à peine plus 1 500 €, suggère de négocier que la part de la CAB soit plus importante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant maximum de 1 000 € aux Ateliers de la Bergerette pour l'acquisition et l'aménagement d'un véhicule pédagogique.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention précisant les modalités d'intervention des Ateliers de la Bergerette sur le territoire de la CCVBN.

7.2 – Semaines Régionales de l'Environnement

Le Salon « Habitat » qui devait se dérouler au Centre Jules Verne fin Octobre a été décalé du fait de la réquisition de la salle comme centre de vaccination.

Les autres animations sont maintenues sous réserve bien évidemment de l'évolution de la pandémie grippale.

7.3 – Papier recyclé

Mme Colin précise que la livraison est attendue pour le 13 Octobre à la CCVBN.

Les communes ayant commandé sont invitées à venir prendre livraison dès que possible.

M. Mionnet précise que le papier retenu est d'une très bonne qualité, meilleure que celui de l'an dernier, qui n'a cependant posé aucun problème technique dans les imprimantes ou photocopieurs.

- Société retenue : INAPA (Corbeil Essonne)

- Prix ramette A4 : 2,50 € HT

- Prix ramette A3 : 5,00 € HT

Quantités	A4	A3
Minimum	1 200	80
Maximum	2 000	200
1 ^{ère} commande	1 110	53

- Rappel : 20 collectivités (mairies, SIVOM et Cté de Communes) se sont associées dans ce groupement.

8 – Musée

8.1 – Etat d'avancement du projet

M. Cauwel, qui présidait la 1^{ère} réunion de chantier, indique qu'ont été évoqués des problèmes de circulation aux abords du chantier. M. Verschae précise que la Mairie de Vendeuil-Caply a pris un arrêté de limitation à 30 km/h.

9 – Compétence « cotisation SDIS »

M. Verschae indique que la CC de la Plaine d'Estrées a connu le même refus de transfert de cette compétence.

M. Vasselle propose de profiter de la réforme des collectivités pour faire modifier ce qu'il considère comme une inéquité et une inégalité de traitement entre Cté de Communes.

M. Verschae relate un article récent du magazine « La Gazette des Communes » qui évoque un projet de fiscalisation des dépenses du SDIS : les ressources financières ne transiteraient alors plus du tout par les communes ou les communautés de communes.

M. Cotel, représentant au niveau national, indique que ce sujet a maintes fois été évoqué et cela ne lui paraît pas prêt d'aboutir.

10 – Déchets ménagers

10.1 – Marché déchetteries

M. Desjardins note les prix intéressants qui découlent de cette consultation.

Il indique par ailleurs qu'un des 4 agents de déchetterie part en retraite fin 2009 et qu'un poste est à pourvoir rapidement, la procédure de recrutement vient d'être lancée.

11 - Questions diverses

11.1 – Théâtre Centre Jules Verne

Il est rappelé que les communes intéressées doivent se faire connaître avec le 15 Novembre prochain pour ce projet (Bal'l'ade en Pays de Brèche et Noye) subventionné par la Cté de Communes.

11.2 – Défibrillateurs : voir exposé des questions

Pas d'observation complémentaire.

11.3 – Pandémie grippale

M. Vasselle indique qu'il a reçu un courrier de M. Cotel en sa qualité de Maire de Breteuil. La Préfecture demande que soit mis à disposition du matériel (2 ordinateurs, Breteuil le fera) ainsi que du personnel (6 agents). Breteuil peut mettre 2 personnes à disposition et, comme le Centre Jules Verne est réquisitionné pour centre de vaccination pour les 3 cantons de Breteuil, Froissy et Crèvecœur, M. Cotel demande à ce que la Cté de Communes relaye auprès des communes de la CCVBN, l'appel à la mise à disposition de personnel.

M. Cotel précise d'une part, qu'il peut s'agir de personnel communal mais aussi de bénévoles ; d'autre part, que les horaires sont assez larges (en début de soirée et même le samedi).

Il est convenu que les communes fassent connaître leurs possibilités (agents communaux ou non) directement auprès du Secrétaire Général de la mairie de Breteuil.

11.4 – PMAVEP (Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics)

M. Vasselle estime qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec la réglementation et suggère de relancer un appel d'offres.

M. Randolet indique que l'étude de ce plan pour la voirie, les espaces publics et les bâtiments lui a coûté de l'ordre de 2 000 € et que la conclusion montrait, pour la mise aux normes, un besoin d'investissement de l'ordre de 500 000 €.

Mme Colin précise que l'obligation est de réaliser ce plan pour fin 2009 **pour la voirie et les espaces publics**. Pour le plan et **concernant les bâtiments**, ce serait pour 2015. Par ailleurs, le lancement d'une consultation peut aboutir en 3 à 4 semaines.

M. Vasselle suggère que soit demandée une tranche ferme pour la voirie et les espaces publics et une tranche conditionnelle pour les bâtiments.

M. Cauwel, qui participe fréquemment à des réunions à la Maison Départementale du Handicap, note que les associations annoncent vouloir être très vigilantes quant à la réalisation de ces études.

M. Vasselle estime que même si les études ne sont pas terminées pour fin Décembre 2009 (voirie et espaces publics), elles auront pu être engagées, ce qui démontrera l'engagement des communes.

M. Vasselle demande aux délégués des communes présentes de se prononcer sur la participation au marché groupé que la CCVBN réorganisera. Quant à la répartition du coût final entre les communes, il suggère 2 hypothèses ;

- soit l'on fait jouer un effet mutualisation et le coût sera réparti de façon identique entre toutes les communes
- soit, considérant le travail plus important à mener dans des communes comme Breteuil, il y aurait un cas particulier sur Breteuil (à négocier) et le reste au même coût mutualisé pour les autres communes.

Parmi les communes représentées, se sont prononcées pour s'associer à ce marché : Abbeville St Lucien, Ansauvillers, Bacouël, Bonneuil les eaux, Bonvillers, Breteuil, Campremy, Fléchy, Froissy, La Hérelle, Maisoncelle Tuilerie, Montreuil sur Brèche, La Neuville St Pierre, Noyers St Martin, Oroër, Ourcel Maison, Rouvroy les Merles, Ste Eusoye, Tartigny, Thieux, Troussencourt, Vendeuil Caply.

Communes ne souhaitant pas s'associer : Esquennoy, Le Mesnil St Firmin, Noirémont, Puy la Vallée, St André Farivillers.

Un courrier sera adressé aux communes non représentées à cette séance pour qu'elles se prononcent rapidement.

Entre l'envoi de la convocation et la présente séance, 3 questions nouvelles nécessitent la prise d'une délibération (11.5 à 11.7).

11.5 Convention avec la MEF

La directrice de la MEF, après précisions de ses services comptables, précise que la convention de participation financière de la CCVBN pour 2009 (qui n'avait pas encore été signée) ne doit plus distinguer « subvention pour investissement » et « subvention pour fonctionnement » mais regrouper en une seule subvention globale.

M. Verschae précise que cela n'a pas d'incidence financière, la somme globale était bien prévue au budget.

Considérant qu'il s'agit d'une formalité administrative, M. Vasselle propose cette convention au vote.

Délibération favorable.

11.6 – EPFL

Le dossier de DUP est en cours et la poursuite de la procédure d'acquisition de 48 ha pour l'extension du Parc d'Activités de la Belle-Assise (pouvant aller à l'expropriation) sera proposée au conseil d'administration de l'EPFL le 26 Novembre prochain.

L'EPFL sollicite que la CCVBN reprenne une délibération de « déclaration de projet » en vue de conforter le dossier.

M. Vasselle, considérant qu'il faut appuyer ce dossier et que le texte proposé ne fait que conforter les décisions déjà prises, propose cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

11.7 – Assainissement – Montreuil sur Brèche

A la suite des diagnostics réalisés sur la commune de Montreuil-sur-Brèche, il s'avère que 145 habitations sur 206 ont un dispositif d'assainissement non collectif ne répondant pas aux normes et ayant un impact significatif sur la qualité de la ressource en eau (potable ou aquatique). A la suite d'un recensement de la population, 101 propriétaires sont motivés pour réhabiliter leur installation d'assainissement.

Par arrêté préfectoral en date du 20/10/2008, la compétence "réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif" a été transférée à la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye.

La première phase à lancer consisterait en des études parcellaires permettant de définir les travaux à réaliser chez les particuliers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de lancer les études parcellaires sur les 101 habitations de la commune de Montreuil-sur-Brèche dont les propriétaires souhaitent remettre aux normes les installations d'assainissement ;
- d'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces nécessaires ;
- d'inscrire les montants nécessaires au budget de la Communauté de Communes et de prendre toutes les décisions permettant d'équilibrer le budget ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général de l'Oise.

11.8 – Projet Gurdebeke de CSDU à Hardivillers

M. Vasselle relate brièvement l'historique de ce dossier.

L'enquête publique sur ce projet, ouverte quelques jours après les municipales 2008 a suscité une vive émotion à Breteuil (et environs) et a conduit les élus de Breteuil à demander au Conseil Communautaire de Juin 2008 de voter sur une motion contre ce projet, quand bien même la Cté de Communes n'était pas directement compétente ni saisie du dossier.

La motion de Breteuil avait recueilli environ les 2/3 des voix (29 voix pour sur 43 exprimées – 1 blanc).

La mobilisation locale, avec notamment la constitution d'une association, s'est amplifiée et a conduit les élus de Breteuil à solliciter l'appui de M. Vasselle pour une intervention auprès du Préfet.

Outre un courrier adressé avec des questions précises, une réunion a eu lieu en Préfecture à laquelle ont assisté les 7 Vice-Présidents de la CCVBN.

Devant Monsieur le Préfet et différents services (DDEA, DDASS et DREAL [ex DRIRE]), les débats se sont articulés autour de 2 questions principalement :

- l'existence de déchets encore enfouis,
- les risques futurs de pollution sur la nappe phréatique.

M. Vasselle note que les explications de la DREAL l'ont laissé plutôt perplexe notamment quant à la classification de ce projet. Il confirme avoir compris qu'initialement il s'agissait d'un projet de stockage de déchets inertes mais que, au vu des débats depuis plusieurs mois, il s'agit bien de déchets qu'on ne peut qualifier d'inertes et qui relèvent dans la nouvelle classification de « déchets faiblement dangereux ».

Dans cette classification d'installation de stockage de déchets faiblement dangereux, on trouve également les déchets d'origine ménagère. Cependant, la DREAL a bien expliqué qu'elle ne retenait pas l'intégralité des demandes formulées dans le dossier Gurdebeke mais qu'elle établissait une liste très restrictive de déchets qui pourraient être acceptés, en précisant nommément les déchets interdits (dont les ordures ménagères).

Par ailleurs, il ressort également que si la DREAL pouvait donner des indications précises sur le nombre de fûts évacués lors des opérations (anciennes) de dépollution, en revanche il ne semblait guère qu'il y ait des certitudes sur le fait que tout eut été enlevé (pas d'indication précise et fiable sur le nombre de fûts qui sont réellement entrés sur ce site).

M. Vasselle donne la parole à M. Cotel, qui, en réunion de Bureau, avait demandé à pouvoir faire une déclaration.

M. Cotel souhaite faire une mise au point par rapport à des lettres transmises aux élus de la CCVBN.

Il déclare très clairement avoir effectivement reçu M. Gurdebeke il y a quelques années, auquel il a indiqué qu'il n'était pas concerné par son projet et qu'il lui fallait se rapprocher de la commune d'Hardivillers et de M. Vasselle en sa qualité de Conseiller Général et de Président du SYMOVE. En aucun cas, il ne peut être dit qu'il est à l'origine de ce projet.

M. Cotel apporte ensuite des précisions sur le SDAGE qui sera un document opposable à tous les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et sur la réunion du comité de bassin qui se tiendra le Vendredi 16 Octobre.

En dernier lieu, il indique que, comme les membres du conseil municipal, il est très fréquemment interpellé par les habitants de Breteuil et rappelle que la pétition contre le CSDU a réuni 2 000 signatures, ce qui signifie autant de personnes inquiètes et en attente de décision.

M. Cauwel remercie M. Vasselle d'avoir provoqué cette réunion chez le Préfet, dont le résumé lui est apparu toutefois minimiser un aspect sur la classification du site pouvant accueillir des déchets "faiblement dangereux" dont DIB et mâchefers.

Il se dit satisfait des engagements pris par le Préfet qui permettront, il faut l'espérer, d'avoir un meilleur éclairage sur le passé ; et d'autre part, de se rapprocher des problématiques liées à l'eau, au travers du SDAGE.

Il note cependant qu'il reste sceptique quant à la capacité de la DREAL de contrôler réellement ce type d'installation.

Il relate à cet égard l'apparente méconnaissance de la DREAL en cours de réunion, d'un problème de gestion d'un centre géré par la Sté Gurdebeke à Moulin-sous-Touvent.

En dernier lieu, il déplore qu'il n'y ait pas de surveillance plus soutenue de ce genre de site alors qu'à contrario, la profession agricole est sans cesse sous pression et qu'on ne lui laisse rien passer.

Plus aucune demande de parole n'étant formulée, M. Vasselle clôt la séance du conseil.